

**Procès-verbal n° 10 de la séance du Conseil intercommunal du 19 novembre 2019**

---

**Présents :** Voir liste de présences annexée  
**Présidence :** Jean-François Thuillard, Froideville  
**Secrétaire :** Chantal Bovay  
**Lieu :** Collège de la Combe - Cugy  
**Début :** 18h00

---

Jean-François Thuillard ouvre la séance à 18h00. Il souhaite la bienvenue à tous les membres. Il présente ses vœux de rétablissement au vice-président qui est hospitalisé.

Ordre du jour

1. Liste de présence, appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2019
3. Informations du Comité de direction
4. Informations de la direction de notre établissement
5. Préavis 15 – Demande d’extension du chauffage à distance (CAD) existant en incluant une nouvelle infrastructure de la commune de Cugy.
6. Préavis 16 – Demande d’approbation d’un projet de création d’un centre d’animation destiné à la jeunesse des quatre villages de l’Association scolaire intercommunale de Cugy et environs.
7. Elections statutaires
8. Divers et propositions individuelles
9. Date de la prochaine séance du Conseil intercommunal

L’ordre du jour est accepté tel que présenté.

## **1. Appel**

Le Président passe la parole à la secrétaire pour l’appel : 18 membres du Conseil intercommunal sont présents et 3 sont excusés dont 1 qui s’est fait remplacer.

Les 4 membres du Comité de direction de l’ASICE ainsi que Madame Virginie Dorthe chargée de direction de l’établissement sont également présents.

## **2. Approbation du procès-verbal du 24 septembre 2019**

Le procès-verbal du 24 septembre 2019 est accepté sans avis contraire. Jean-François Thuillard remercie la secrétaire de sa rédaction.

## **3. Informations du Comité de direction**

Jean-Pierre Thuillard passe la parole à Katia Cruchon.

Elle nous informe que l’élaboration de l’appel d’offre concernant les transports scolaires est en cours. Un groupe composé d’un représentant de la société Vallat, d’un représentant de la société Microgis, de Virginie Dorthe, de Katia Cruchon, de Jean-Pierre Sterchi, de Seema Ney et de Chantal Bovay étudiera les offres reçues. Le Comité de direction souhaiterait également qu’un représentant du Conseil intercommunal soit présent. Katia Cruchon demande si quelqu’un est intéressé.

Daniel Busch se porte volontaire. Le groupe de travail est maintenant complet.

La parole est donnée à Pierre-Alain Witzig qui nous apprend que comme promis des économies ont pu être réalisées sur la consommation d’énergie de notre bâtiment de la Combe.

Notre apprenti, Benoît Semoroz, est maintenant en 2<sup>ème</sup> année et a d’excellentes notes. Le Comité de direction a décidé, en accord avec Adel Tamer, d’engager un nouvel apprenti « agent d’exploitation » pour la rentrée d’août 2020.

#### 4. Information de la direction de notre établissement

Virginie Dorthe n'a pas beaucoup d'informations à nous communiquer pour le moment. Lors d'une prochaine séance elle nous présentera le projet 360° dont l'application a déjà commencé dans l'établissement mais qui n'est pas encore très claire pour tout le monde. Elle précise tout de même que les communes seront elles aussi touchées par cette mise en place.

#### 5. Préavis 15 – Demande d'extension du chauffage à distance (CAD) existant en incluant une nouvelle infrastructure de la commune de Cugy

Jean-François Thuillard demande à l'assemblée s'il peut prendre la parole en tant que délégué. Normalement il devrait se faire remplacer par le vice-président mais comme celui-ci est absent.... Personne n'y voit d'inconvénient.

Jean-François Thuillard est d'accord pour étendre le CAD existant mais il pense que laisser la Romande Energie gérer cette extension c'est une perte de contrôle du réseau. Il estime que dans le cas ou d'autres propriétaires voudraient rejoindre le CAD ce devrait être à l'ASICE de régler les discussions avec les nouveaux propriétaires et de fixer les tarifs et non pas à la Romande Energie.

Les conditions financières de production d'énergie dans les 30 prochaines vont varier et le coût d'une nouvelle chaufferie dans 10 ans n'est pas connu, on ne peut pas confier une partie de notre réseau sous ces conditions. On en a pour preuve le taux d'intérêts de l'emprunt du collège de la Combe.

De plus, si c'est la Romande Energie qui est chargée de l'entretien primaire comment cela va-t-il se passer si cette société ne donne pas satisfaction.

C'est pour ces différentes raisons que Jean-François Thuillard propose les 2 amendements ci-dessous

Le Conseil intercommunal de l'ASICE décide

- d'autoriser le Comité de direction à étendre le chauffage à distance existant (CAD) en incluant le bâtiment situé au chemin de la Chavanne 5, à Cugy, dans un premier temps,
- d'autoriser le Comité de direction à financer l'extension du chauffage à distance (CAD) jusqu'au bâtiment situé au chemin de la Chavanne 5, à Cugy. Le coût devra être déterminé en fonction d'offres mandataires reçues.

Jean-Pierre Sterchi annonce que le Comité de direction et la commune de Cugy sont prêts à accepter le premier amendement si le Conseil le désire.

Pour le 2<sup>ème</sup> le CoDir n'a pas envie de se battre. Le CoDir n'est pas totalement contre mais il relève qu'il manque de personnel et qu'il n'a pas les qualifications pour gérer de tels travaux. L'ASICE n'a pas la vocation de faire du commerce. De plus, il rappelle que le Centre de Vie Infantile reviendra à la commune de Cugy d'ici 30 ans et la conduite ferait partie du même accord. Jean-Pierre Sterchi précise que la commune de Cugy a gardé sur la parcelle de l'autre côté de la route un terrain en zone d'utilité public en vue d'un agrandissement scolaire. Donc le premier bâtiment qui pourrait être raccordé en supplément serait une école. Il reste effectivement un dernier terrain constructible dont les futurs propriétaires pourraient être intéressés à rejoindre notre CAD.

Il est vrai que si l'ASICE doit faire ce tronçon les frais seraient couverts en grande partie par la taxe de raccordement.

Concernant la dernière puce du point 4. Principes, Jean-Pierre Sterchi ne voit pas où est le problème, si la Romande Energie est chargée de maintenir en bon état la totalité du réseau du bâtiment, elle a tout intérêt à ce que la centrale marche bien. D'ailleurs en ce moment nous avons une autre société qui gère le centre de chauffe et il n'y a pas de problème.

Les plaquettes continueraient à être achetées au Triage et comme la société du Triage forestier vend des plaquettes à un prix bas pour les communes que pour les privés c'est l'ASICE qui continuerait à passer commande. Pour Jean-Pierre Sterchi il y a peut-être une perte de maîtrise mais le risque n'est pas haut. Notre partenaire financier ne pourrait pas nous obliger à changer la capacité de notre chaudière parce que de nouveaux bâtiments voudraient être raccordés.

Thierry Amy précise que la commune a choisi un contracting avec la Romande Energie sur une durée de 30 ans. Cette société est seule responsable de tout sur 30 ans, tout est fixé à l'avance. Il est bien entendu que cette société calcule un intérêt mais Thierry Amy relève que le préavis proposé est plus favorable à l'ASICE que celui de Jean-François Thuillard qui est sans réel avantage.

La Romande Energie propose un contrat de maintenance pour l'ASICE alors que la commune a fait un contrat avec une caisse de pension, c'est la même société mais 2 secteurs différents. C'est un contrat avec des clauses de résiliations et nous aurions un seul prestataire.

Laurent Gattlen a bien entendu les arguments de Jean-François Thuillard Mais est-bien nécessaire de mentionner que c'est la Romande Energie qui ferait la maintenance.

Jean-Pierre Sterchi lui répond que dans les décisions on ne parle pas de la maintenance.

Laurent Gattlen ne comprend pas quel est la nature de la 2<sup>ème</sup> puce.

La première puce est pour une extension de la conduite jusqu'au bâtiment de la vie enfantine et la deuxième puce est pour la possibilité d'étendre plus loin le réseau.

Laurent Gattlen ne voit pas l'intérêt de voter sur la 2<sup>ème</sup> puce aujourd'hui. La compétence et la maintenance pourraient être confiées à un autre prestataire.

On peut toujours mandater une autre société pour faire ce travail mais le CoDir et l'administration manque de ressources et c'est un aspect de plus à gérer bien qu'une collaboration avec la commune de Cugy pourrait aussi se faire. Ce n'est pas un frein mais c'est une chose importante à prendre en considération. Le personnel a déjà beaucoup à faire et le CoDir reviendra certainement sur ce point lors d'un prochain Conseil.

Jean-Pierre Sterchi n'est pas d'accord avec Laurent Gattlen, pour lui la 2<sup>ème</sup> puce a son importance car cela montre que l'on est ouvert à une nouvelle connexion mais à nos conditions. Le CoDir pourrait effectivement revenir à un autre moment vers le Conseil mais ça bloquerait les discussions.

Thierry Amy ajoute que la chaufferie actuelle est surdimensionnée et qu'il y a un problème de particules fines à régler. Donc soit on se limite au scolaire et au parascolaire et on ne va pas plus loin, soit on donne à l'ASICE, qui n'est pas un exploitant de CAD, la possibilité de travailler avec d'autres sociétés. L'ASICE n'est pas une entreprise qui doit faire du chiffre et l'ASICE devra toujours passer devant le Conseil intercommunal si elle doit financer un projet. Mais c'est au Comité de direction de choisir l'entreprise qui s'occupera de la maintenance.

Daniel Busch trouve que l'ASICE devrait rester propriétaire du primaire et il pense qu'à l'avenir il faudra peut-être revoir le lieu du local du chauffage.

Jean-François Thuillard conteste le saucissonnage de l'installation. Il est président du CAD de Froideville et eux aussi doivent déléguer certaines tâches à d'autres prestataires. Il précise que le prix des copeaux dépend principalement du tonnage et aussi du prix d'achat. Il reprend les dires de Jean-Pierre Sterchi, qui souligne que le CoDir n'a pas les compétences en personnel pour ce projet mais il ajoute que le CoDir en a pour le Centre Enfantine.

Jean-François Thuillard souhaite que le Conseil se prononce sur l'entrée en matière sur ce préavis. Thierry Amy n'est pas d'accord, il est prêt à voter sur les amendements mais pas sur l'entrée en matière.

### **Nous passons au premier vote :**

Votation sur la première du Conseil intercommunal : le texte du CoDir : le projet Thuillard lui s'arrête à premier temps.

- Qui accepte le premier amendement de Jean-François Thuillard : Nous obtenons 7 voix pour, 7 voix contre et il y a 4 abstentions.

Cet amendement n'étant pas approuvé, Jean-François Thuillard retire son deuxième amendement car il devient caduc.

### **Nous passons au deuxième vote :**

- Qui accepte le préavis tel que présenté : Nous obtenons 12 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

## **6. Préavis 16 – Demande d'approbation d'un projet de création d'un centre d'animation destiné à la jeunesse des quatre villages de l'Association Scolaire Intercommunale de Cugy et environs.**

Seema Ney remercie les membres pour leur premier vote et présente à nouveau ce projet car plusieurs membres étaient absents lors de la dernière séance. Elle précise que hormis la prise en charge scolaire des élèves de 7P à 11 S, les communes n'ont pas de politique « jeunesse ».

Dans son projet le CoDir a dû tenir compte du cadre de la loi, des missions demandées et des titres des professionnels requis (HES).

De plus, comme il n'existe pas d'espace prévu pour les jeunes dans nos communes et que des incivilités et des regroupements de jeunes dans des endroits inappropriés sont constatés, le CoDir souhaite ouvrir cet espace jusqu'aux 11S.

Selon l'étude, qui a été menée par le Comité de direction, 70 % des parents concernés ont des besoins d'accueil parascolaire et 60% de ces parents souhaitent qu'il soit étendu jusqu'à la 11<sup>ème</sup> année.

Pour que les jeunes aient envie de venir dans ce centre, il faut un accueil différent de celui mis en place pour les plus petits. En ouvrant ce centre à une plus grande tranche d'élèves on donne plus de chance à ce centre de fonctionner et le coût n'est finalement pas tellement plus élevé.

Jean-Pierre Sterchi précise que le CoDir a demandé de l'appui d'une personne très compétente dans ce domaine. M. Amamra, qui possède de nombreuses casquettes professionnelles dont celle de responsable d'un centre socioculturel, a, dans un premier temps, mené des entretiens avec différentes personnes en lien avec la jeunesse afin d'analyser les besoins de nos communes.

Dans un deuxième temps, il a établi un pré-projet socioculturel pour notre jeunesse, a préparé un plan de financement et a collaboré à l'établissement du préavis.

Jean-Pierre Sterchi ajoute que le but est de créer un Centre d'animation socioculturel dans des locaux idéalement placés. L'intention du CoDir est d'installer ce Centre au rez-de-chaussée du Motty à Cugy bien que celui-ci ne soit pas disponible avant l'été 2021. Dans l'intervalle la cantine de la Combe, les salles de gym et autres locaux seront à disposition.

L'ASICE engagerait un éducateur pour le Centre et un éducateur hors mur qui serait à la cantine de Froideville sur midi et à l'extérieur le reste du temps afin d'établir un contact avec les jeunes dans nos communes et les amener à participer aux activités du centre. Ces deux postes seraient à un taux de 80% annualisé, soit 35h par semaine. L'accueil de fin de journée et du mercredi après-midi se ferait uniquement à Cugy. Les frais de déplacements pour les élèves qui ne bénéficieraient pas d'un abonnement seraient pris en charge par l'ASICE.

Albert Blaser demande quels seront les horaires de ce Centre : Jean-Pierre Sterchi lui répond qu'on aura besoin d'eux à midi et de 15h15 jusqu'à 18h00 ou 18h30 uniquement sur les jours de la semaine pour commencer.

Seema Ney précise que l'horaires de 35 heures/semaine annualisé comprend aussi toutes les heures qui se font dans l'ombre, où cette personne devra collaborer avec l'école, la bibliothèque, le CET, le secrétariat de l'ASICE ainsi que les heures de colloques.

Albert Blaser désire savoir si les parents participeront au coût de ce Centre. Jean-Pierre Sterchi lui répond qu'il y a une différence entre l'enfant qui va à l'UAPE, qui est inscrit par ses parents, et celui qui se rendra de lui-même dans un Centre d'animation. Si l'on veut que ce Centre fonctionne on ne peut pas demander aux parents de payer un tarif horaire. On pourrait demander des subsides pour les 7-8P qui ont besoin d'un accueil plus contrôlé et suivant les activités ou projets une demande financière pourra être demandée aux parents.

Seema Ney précise que la facturation du repas de midi et de la petite participation supplémentaire seront maintenues soit CHF 12.00 par repas.

Didier Beuchat pense également que si l'on veut accueillir les jeunes qui ont besoin d'un soutien Il faut proposer la gratuité. Il désire savoir qui va suivre le travail des éducateurs. Jean-Pierre Sterchi lui précise que le processus d'engagement sera fait par le CoDir et M. Amamra. Le CoDir est conscient qu'il faudra un investissement conséquent du responsable du Centre et que le CoDir devra être très présent les premières années.

Azdine Bouhedja ajoute que la police travaille régulièrement avec les éducateurs hors murs. C'est par eux qu'on va pouvoir aller chercher les jeunes qui traînent dans les communes et qui font des incivilités. Lui qui vient de la ville et qui a fréquenté ces Centres de jeunes souhaite que ce centre soit ouvert jusqu'aux 11èmes années.

Jean-François demande aux membres de voter.

Ce préavis est accepté par 16 voix, 1 avis contraire et une abstention.

Les rapports des commissions concernant ces 2 préavis ont été envoyés aux membres du Conseil intercommunal et ils n'ont pas été relus lors de cette séance.

## 7. Elections statutaires

Jean-François Thuillard rappelle que selon nos statuts nous devons nommer pour l'an prochain le bureau :

Comme nous n'avons pas reçu de démission, le président, Jean-François Thuillard, ainsi que le vice-président, Jean-Paul Raemy, sont réélus à l'unanimité des membres présents.

Nous devons nommer 2 scrutateurs et 2 suppléants :

Sont nommés comme scrutateurs Azdine Bouhedja et Bertrand Fahrni.

Sont nommés comme suppléants : Frédéric Staehli et Minou De Giuli.

Concernant la commission de gestion :

Virginie Binggeli, Marc Heuschkel et Laurent Gattlen se représentent. Bertrand Fahrni a souhaité démissionner c'est Sylvain Amaudruz qui est présenté. Ces 4 membres sont élus à l'unanimité.

En tant que suppléants sont renommés : Rohner Marc, Busch Daniel, Von Rohr Cédric et c'est Bertrand Fahrni qui est nommé comme 4<sup>ème</sup> membre suppléant.

## **8. Divers et propositions individuelles**

Virginie Dorthe propose de présenter lors de notre prochaine séance toute la planification nécessaire à la bonne marche de l'établissement (nombre d'élèves par cycle, utilisation des locaux, organisation des transports, etc.)

## **9. Date de la prochaine séance**

La prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le mardi 24 mars 2020 à 18h00.

La séance est levée à 19h50.

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le Président :

La secrétaire :

J.-F. Thuillard

C. Bovay

Annexe : liste des présences